AMAP du Mas d'Endevieille

Contrat d'engagement saison 2015 (06/02 au 23/10)

http://www.alternatives34.ouvaton.org

Sylvain et Christian Planque, producteurs (Mas d'Endevieille — 30120 LE VIGAN – Téléphone : 04 67 42 51 61 – courriel : polizonsilvio@yahoo.es) s'engagent à livrer chaque semaine des produits fabriqués à partir de lait de chèvres élevées sainement dans le respect de la nature et de l'environnement.

Chaque consommateur-trice/partenaire s'engage au début de la saison et pour toute sa durée à acheter une part de la production de la ferme, à venir la chercher ou à la faire récupérer par une personne de son choix aux dates indiquées dans les tableaux des pages suivantes. Il s'engage à ramener les récipients utilisés pour le fromage blanc et le yaourt lavés d'une semaine sur l'autre. Enfin, il s'engage à trouver un remplaçant en cas d'abandon en cours de saison ou à ne pas réclamer à Sylvain les sommes déjà versées.

Les deux parties s'engagent dans une nouvelle économie solidaire, entre la ville et la campagne, qui offre un appui à l'agriculture paysanne locale et le moyen de manger sainement à un prix juste. Elles adhèrent dans ses grandes lignes à la charte des AMAP d'Alliance Provence, se réservant le droit d'adapter aux spécificités de l'Amap du Mas d'Endevieille certains points de cette charte. La distribution se fait par Sylvain aux Arceaux le **vendredi entre 18 h 30 et 19 h 30. Les paniers non récupérés seront redistribués entre les consommateurs/partenaires présents à la fin de la distribution.**

Aide à l'acheminement des marchandises

L'un des principes fondateurs de l'AMAP est l'entraide entre l'agriculteur et les consommateurs-trices/partenaires. De ce point de vue, Sylvain a exprimé le souhait que nous puissions venir chercher les produits (au Mas ou à Ganges) quelques vendredis après-midis et que nous en assurions la distribution. Ainsi, si vous pensez pouvoir assurer une (ou plusieurs) livraison(s), veuillez en indiquer la date sur le tableau qui sera consultable et actualisable toute la saison, lors des livraisons.
A noter que dans un souci de cohérence énergétique toute livraison inférieure à 30 paniers sera reportée au vendredi suivant. Un point sur la fréquence des livraisons sera effectué en mars lors de la « réunion bilan de début de saison et accueil des nouveaux ». Si nous n'atteignons pas les 30 paniers, nous envisagerons la possibilité de passer à une livraison tous les quinze jours.

Aide au fonctionnement de l'AMAP¨

Chaque amapien est invité à prendre en charge 1 ou 2 distributions en lien avec l'équipe chargée de contrats (suivi de la livraison…) et à participer aux chantiers à la ferme que Sylvain proposera au cours de la saison.

Nom : …..... **Courriel :.....**

Téléphone :.....

Date et Signature des consommateur(s) trice(s) Signature des producteurs

En signant ce contrat, je m'engage à recevoir les courriels de la liste de diffusion Amap-Endevieille « amap.endevieille@alternatives34.listes.vox.coop » et ***à ne pas utiliser cette liste pour envoyer des informations autres que celles relatives à son fonctionnement.***

Contrat et paiement sont à remettre le vendredi soir aux Arceaux à l'équipe chargée des contrats

Fromages

Cochez la case de votre choix :

□ **38 paniers (4 pélardons) : 7€ x 38 = 266€**

□ **38 demi-paniers (2 pélardons) : 3,5€ x 38 = 133€**

Ces paniers sont à répartir selon les dates de votre choix dans le tableau suivant. Vous pouvez modifier ces dates de livraison en prévenant la semaine précédente au plus tard. Attention cependant à éviter de reporter vos livraisons en fin de saison car la production de lait arrive sur sa fin.

Février				Mars				Avril				Mai				
6	13	20	27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29

Juin				Juillet					Août				Septembre				Octobre			
5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23

Yaourt et/ou Fromage blanc (faisselle)

Le yaourt et la faisselle sont conditionnés en pot de 400g à 3€. Ces pots en verre seront consignés à raison de 0,50€ le pot pour la saison.

Cochez la case de votre choix :

□ **38 paniers (38 yaourts + 38 faisselles + consignes) : (3€ x 76)+1€= 229€**

□ **38 demi-paniers (38 yaourts OU 38 faisselles OU mixte + consigne) : (3€ x 38)+0,50€ = 114,50€**

Ces yaourts et ces faisselles sont à répartir selon les dates de votre choix dans le tableau suivant. Ici encore, vous pouvez modifier ces dates de livraison en prévenant la semaine précédente au plus tard. Attention cependant à éviter de reporter vos livraisons en fin de saison, car la production de lait arrive sur sa fin.

	Février				Mars				Avril				Mai				
Dates	6	13	20	27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29
Yaourts																	
Faisselles																	

Contrat et paiement sont à remettre le vendredi soir aux Arceaux à l'équipe chargée des contrats

	Juin				Juillet					Août				Septembre				Octobre			
Dates	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23
Yaourts																					
Faisselles																					

Avoir sur « extras »

Cette partie du contrat concerne les différents produits de la ferme dits « extras », car proposés de façon plus ponctuelle. Il s'agit de la tomme de chèvre et de la recuite.

Cet avoir sera d'un minimum de 20€ et pourra être rechargé au cours de la saison (uniquement par chèque sous enveloppe. Il est rappelé que seules les livraisons des AMAP ont été autorisées et pas les activités commerciales avec circulation de monnaie). L'avoir est remboursé en fin de saison s'il n'a pas été consommé.

Je contracte un avoir de (min 20€) : …….€

Montant total :

Fromages : …….
Yaourts / Faisselles : ……....
Avoir sur « extras » : …….

…..... payable en une, deux fois ou quatre fois

CHEQUE(S) A L'ORDRE DE SYLVAIN PLANQUE

Contrat et paiement sont à remettre le vendredi soir aux Arceaux à l'équipe chargée des contrats